

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/02/22

Objet : 22 - Signature d'un contrat de services avec GESCIME, éditeur du logiciel métier funéraire pour la collectivité de Vire Normandie

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Collectivité de mettre à jour le logiciel métier GESCIME pour les opérations funéraires sur l'ensemble des communes de VIRE NORMANDIE,

Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de services avec Monsieur LE SCAO Thierry, Président de la société GESCIME – 190, rue Robert Castel – 29200 BREST pour un montant annuel de 1785.62 euros pour les années civiles 2025, 2026 et 2027.

Fait à Vire Normandie, le 06 février 2025.

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250211-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025

Publication : 11/02/2025

Nicole DESMOTTES

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

